

+Simple

Responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS)

Responsabilité Civile des Dirigeants

FICHE PRODUIT

Un contrat d'assurance qui couvre les dirigeants dans le cadre d'une faute professionnelle. C'est une protection du patrimoine personnel du dirigeant qui est mis en cause à titre personnel pour une faute professionnelle.

Les points forts



Un contrat complet

Un contrat "Tout sauf" conçu spécialement pour couvrir la Responsabilité civile des Dirigeants des sociétés dans de multiples secteurs, ayant un chiffre d'affaires pouvant aller jusqu'à 5M€.



Des garanties étendues

Possibilité d'adapter son montant de garantie en fonction de la formule choisie.



Des démarches simplifiées

Un parcours de souscription en quelques clics !

Les formules & montants de garantie

Chiffre d'affaires – société créée il y a moins de 2 ans	★ +Economique	★★ +Equilibré	★★★ +Complet
0 – 250k	150 000 €	200 000 €	300 000 €
250k – 500k	200 000 €	300 000 €	500 000 €
500k – 1M	400 000 €	500 000 €	1 000 000 €
1M – 3M	500 000 €	1 000 000 €	3 000 000 €
3M – 5M	1 000 000 €	3 000 000 €	5 000 000 €

Chiffre d'affaires – société créée il y a plus de 2 ans	★ +Economique	★★ +Equilibré	★★★ +Complet
0 – 250k	150 000 €	200 000 €	300 000 €
250k – 500k	200 000 €	300 000 €	500 000 €
500k – 5M	400 000 €	500 000 €	1 000 000 €

Les couvertures

"Responsabilité civile des Dirigeants dont:

- Garantie des Frais de défense en cas d'urgence
- Garantie des autres frais en cas d'urgence
- Reconstitution partielle des frais de défense
- Garantie des personnes morales administrateurs du preneur d'assurance
- Garantie de l'assuré administrateur de ses filiales ou participations
- Garantie des frais de représentation
- Garantie des frais d'assistance psychologique
- Garantie des frais de réhabilitation d'image
- Garantie des frais en cas de gel des actifs d'un dirigeant
- Garantie des frais d'extradition d'une personne physique assurée
- Garantie des frais liés à la désignation d'un mandataire ad hoc
- Garantie des frais dans le cadre d'une procédure de conciliation
- Garantie des frais d'expert dans le cadre d'une procédure d'alerte
- Garantie des frais en cas de contrôle fiscal d'une personne physique assurée
- Garanties des sanctions pécuniaires
- Garantie des frais de constitution de caution
- Garantie des frais de gestion en cas de crise
- Garantie des frais de médiation en cas de conflit
- Garantie des frais en cas de procédure de liquidation judiciaire
- Garantie des frais d'assistance en cas de garde à vue
- Garantie des frais de conseil dans le cadre d'une action en report de la date de cessation des paiements"

Les conditions d'adhésion

Souscripteur	Personne morale y compris auto/micro-entreprise
Territorialité	Ne pas être domicilié ni détenir de filiales, établissements, succursales, points de vente situés en Polynésie Française, Nouvelle Calédonie ou en dehors de l'Espace Economique Européen.
Forme juridique	• Toutes formes juridiques sauf les suivantes : SCS, SELCA, SEP, SNC, SCI, SCM, SCP. • Ne pas avoir fait l'objet d'un montage financier de type LBO/LBI (Leverage Buy Out / Leverage Buy in), LMBO/LMBI (Leverage Management Buy Out / Leverage Management Buy In), BIMBO (Buy in Management Buy Out) ou d'un RES (Rachat d'Entreprise par les Salariés) au cours des 36 derniers mois ;
Chiffre d'affaires	Jusqu'à 5 000 000 €